

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du mercredi 31 mars 2021 à 20h00.

Date de convocation : 24 mars 2021.

Date d'affichage : 07 avril 2021.

L'an deux mil vingt et un, le trente-et-un mars à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Nicolas LATHUILLIERE, Loïc COLTEL, Willy BONFY, Bernard COTTIN, Benoît MEILHAC et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS, Laure SEYDOUX, Virginie THIVENT, Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : Néant

Absent(s) : Néant

Secrétaire de séance : Mme Laure SEYDOUX.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour ajouter deux points à l'ordre du jour. Le premier point concerne une demande de subvention auprès de la Région pour l'installation d'un « city stade » dans le parc municipal. Le second point porte sur l'adhésion de la commune à l'application « PanneauPocket ». Les élus donnent leur accord à l'unanimité pour ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Mme Laure SEYDOUX comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

2021/3103/014 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 février 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 26 février 2021.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/3103/015 – Acquisition d'un terrain chemin des Prés Pommiers – parcelle AC n°110.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été contacté par un administré qui souhaite vendre une partie de sa parcelle AC n°110 (environ 50m²) à la commune. Après avoir décrit l'emplacement de la parcelle (une partie du chemin des près pommiers derrière la place de la Chapelle), il fait part de ses échanges avec le propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle AC n°110 au prix 250€ ;

- Dit que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune ;

- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 ;

- Autorise le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/3103/016 – Approbation du compte de gestion 2020.

Le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion dressé par Monsieur Olivier SEGURA, Trésorier de Mâcon municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion accompagné des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, les états des restes à réaliser et à recouvrer, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Olivier SEGURA, Trésorier de Mâcon municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/3103/017 – Approbation du compte administratif 2020.

Monsieur Jean André GUILLERMIN, Adjoint en charge des Finances, présente au vote du Conseil municipal le compte administratif 2020 établi par le Maire, qui se traduit par le résultat suivant :

➤ **en section de fonctionnement :**

- en dépenses : 1 001 679.28 €

- en recettes : 1 266 362.08 €

soit un excédent de 264 682.80 €

➤ **en section d'investissement :**

- en dépenses : 225 725.46 €

- en recettes : 172 376.89 €

soit un déficit de 53 348.57 €

Après discussion, le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-André GUILLERMIN, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2020 à l'unanimité des présents.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

2021/3103/018 – Affectation du résultat 2020.

Les résultats à la fin de l'exercice 2020 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Résultat annuel 2020	264 682,80 €	-53 348,57 €	211 334,23 €
Résultat Exercice 2019	638 739,31 €	72 255,20	710 994,51 €
Résultat fin 2020	903 422,11 €	18 906,63 €	922 328,74 €
Restes à réaliser		-239 890,94 €	
AFFECTATION	682 437,80 €	220 984,31 €	

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de reporter ces résultats :

682 437.80 € reportés en fonctionnement au R 002 (*recette fonctionnement*).

18 906.63 € reportés en investissement au R 001 (*recette investissement*).

220 984.31 € en affectation du résultat au 1068

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/3103/019 – Fixation des taux d'imposition des taxes communales 2021.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal des bases d'imposition et propose de maintenir les taux suivants :

- taxe sur le foncier bâti : 37.80 % (dont 17.72 % pour le taux communal et 20.08 % correspondant au taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui est reversée à la commune en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) ;
- taxe sur le foncier non bâti : 37,77 %.

Monsieur Robert LUQUET explique que la commune ne change pas les taux, l'Etat a décidé d'affecter à la commune la part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) qui était affectée au Département jusqu'en 2020. Il indique que l'Etat applique un coefficient correcteur qui permet de réaffecter un montant équivalent à celui de la taxe d'habitation. Pour la commune, le montant calculé résultant de l'affectation à la commune de la part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du

département étant supérieur à celui de la taxe d'habitation, l'Etat prélève 181 867 € au titre du coefficient correcteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire de maintenir les taux antérieurs.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/3103/020 – Vote du budget primitif 2021.

Robert LUQUET présente au Conseil municipal une proposition de budget pour l'année 2021 qui s'équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement : en dépenses et en recettes à **1 898 068 €**.
- en section d'investissement : en dépenses et en recettes à **1 508 475 €**.

Robert LUQUET rappelle que le budget de fonctionnement a été préparé en réunion de travail 16 mars dernier.

Il explique que les réalisations budgétaires des années précédentes ont servi de base pour établir le budget 2021. Les principales inscriptions sont les suivantes :

- en dépenses de fonctionnement, 473 850€ au chapitre 11, 615 250 € au chapitre 12, 10 750 € au chapitre 14, 13 392€ au chapitre 042, 160 510€ pour le chapitre 65, 16 000 € au chapitre 66 et 1 400 € au chapitre 67. Enfin, il est inscrit 50 916 € en dépenses imprévues et 557 000€ en virement à la section d'investissement ;

- en recettes de fonctionnement, un montant de 82 340€ est prévu au compte 70 produits des services, 863 000 € est prévu au compte 73 impôts et taxes, 156 600€ au compte 74 dotations et participations et 50 000€ au compte des autres produits de gestion courante. Monsieur Jean-André GUILLERMIN indique une baisse de l'attribution de compensation versée par la MBA (baisse due à la reprise de la compétence SDIS et gestion des eaux pluviales).

- Pour la section d'investissement, les principales dépenses prévues sont :
 - pour les travaux dans les bois : 5 000 €
 - pour l'acquisition de terrains (Moncéry, parcelles de bois et chemin piéton) : 7999.89 €, 10 000€ et 3500€ ;
 - pour la mise en place d'un self service au restaurant scolaire : 35 000€ ;
 - pour l'aménagement de la mairie : 25 000 € ;
 - pour la création d'un point poste : 35 000 € ;
 - pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes : 870 000 € ;
 - pour des travaux d'accessibilité : 5 000 € ;
 - pour les travaux de voirie : 68 000 € ;
 - pour le changement de poteau incendie : 15 000 € ;
 - pour l'installation de caméra de vidéosurveillance : 15 000 € ;
 - pour la réfection d'un mur de soutènement et couvrir un éventuel incident (exemple : effondrement de mur de soutènement) : 37 457 € ;
 - pour l'achat de matériel aux ateliers municipaux : 20 000 € ;
 - pour l'informatique en mairie : 2 300€ ;
 - pour la téléphonie : 8 000€ ;
 - pour l'informatique à l'école : 16 000€ ;
 - pour du mobilier à l'école : 3 000 € ;
 - pour l'achat de matériel à l'école et au Clem : 8 500 € ;
 - pour l'installation d'une passerelle vers la mairie : 18 000 € ;
 - pour l'aménagement du terrain de tennis en city stade : 22 000 € ;
 - pour l'aménagement de jeux dans le parc municipal : 4 500€ ;
 - pour l'aménagement du bassin de rétention à Moncéry : 20 000€ ;
 - pour le cimetière : 7 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité la proposition du Maire et adopte le budget 2021.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/3103/021 – Attribution des subventions aux associations - Année 2021.

Sur proposition de la commission « communication, économie, culture et animation », le Conseil municipal procède à la répartition des subventions aux associations, selon le tableau annexé.

Cette répartition tient compte du bilan fourni par chaque association, de ses besoins et de l'aide apportée par la commune sous des formes diverses (mise à disposition de locaux, de terrains, prise en charge de l'éclairage, du chauffage). Madame Françoise MATHIEU-HUMBERT fait savoir qu'il y a moins de demande cette année. Elle indique qu'il y a une nouvelle association sur la commune « Evidanse ».

Après débat, le Conseil municipal approuve la répartition et le montant total des subventions fixé à 12 365.70 € qui seront imputés sur les crédits inscrits au compte 6574 du budget 2021.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

AIDES AUX ASSOCIATIONS 2021	
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VOTEES (en €)
ADMR	1 756.70
SOCIETE DE BOULES	200
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500
AMICALE DON SANG VAL LAMARTINIEN	300
ASSOCIATION EVIDANSE	200
APVL - PROTECTION VAL LAMARTINIEN	60
ATELIER DU BOUT DU MONDE	100
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	1 600
DOJO SORLINOIS	1 000
EAU VIVE ANIMATION	200
FNACA	100
FOOTBALL CLUB	1 300
LES CARRIERES DE LA LIE	1 000
SOCIETE DE CHASSE	500
SOU DES ECOLES	1 000
ASLJ : Section TENNIS-BADMINTON	200
TEAM RAJE	250
VILLAGE ENVIRONNEMENT	500
S.P.A. de MACON	1 199
LES PAPILLONS BLANCS	50
SECOURS POPULAIRE	100
PEP 71	50
RESTAURANT DU COEUR	200
TOTAL (Associations Subventions 2021)	12 365.70

2021/3103/022 – Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité- année 2021.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est précisé par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002.

Il informe le Conseil que le montant forfaitaire de la redevance alloué aux communes dont la population est égale ou inférieure à 2 000 habitants, est fixé à 153 €. Le plafond de la redevance a été revalorisé de 1.4029 sur la base de l'évolution de la valeur de l'indice d'ingénierie connu au 1^{er} janvier 2021. Le taux de revalorisation à appliquer, combiné à ceux des exercices précédents, étant de 40.29%, le montant forfaitaire de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de

transport et de distribution d'énergie électrique pour l'année 2021 est égal à : 153 € X 1.4029 = 214.64 € arrondi à 215 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à encaisser la redevance d'ENEDIS de 215 € pour la commune.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/3103/023 – Déclassement, cession et prix de vente d'une partie du chemin rural n°48 dit « en montée ».

Le Maire expose au Conseil municipal que des riverains souhaitent se porter acquéreurs d'une partie du chemin rural n°48 dit « en montée » qui dessert les parcelles dont il est propriétaire. Monsieur Jean-André GUILLERMIN revient sur une question qui a été soulevée par le commissaire enquêteur concernant l'inscription du chemin aux itinéraires de randonnées. Après vérification auprès du Département ce chemin ne fait pas partie du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Cette parcelle rurale issue du domaine public ne desservant que ce propriétaire privé, et compte tenu de l'avis favorable résultant de l'enquête publique, sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide de ne pas s'opposer à cette demande d'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le déclassement et l'aliénation d'une partie du chemin rural n°48 de 6a 96ca ;
- de solliciter la prise en charge par l'acquéreur des frais d'acte notarié ;
- de vendre la parcelle au prix de 2 062 € ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

2021/3103/024 – Cession des parcelles A n°46 et A n°110 au profit de la commune de Chevagny les Chevrières.

Le Maire rappelle la proposition faite à la commune de Chevagny les Chevrières quant à la cession de deux lavoirs cadastrés A n°46 et n°110 situés sur la commune de Chevagny les Chevrières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la cession des parcelles A n°46 et n°110 au profit de la commune de Chevagny les Chevrières ;
- de prendre en charge les frais afférents à la cession des parcelles ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/3103/025 – Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du volet « vivre ensemble ».

Le Maire donne la parole à Monsieur Loïc COLTEL qui présente le dossier. Il rappelle le projet d'implantation d'un « city stade » dans le parc municipal sur le terrain de tennis qui n'est plus utilisé, et présente le dossier de demande de subvention fait auprès de la Région Bourgogne Franche Comté ainsi que le plan de financement suivant :

Dépenses	16 025.43 € HT
Subvention de la Région 70%	11 216.00 €
Reste à charge pour la commune	4 809.43 € HT

Monsieur Jacques PEREIRA indique qu'il est ensuite envisagé d'installer des tourniquets aux entrées du parc pour empêcher l'accès des véhicules motorisés dans le parc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté ;
- de valider le plan de financement proposé ;
- d'autoriser le Maire à signer tout acte et document afférent à l'exécution de la présente

délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/3103/026 – Adhésion à l'application « PanneauPocket ».

Monsieur Jacques PEREIRA présente l'application aux membres du conseil municipal, et indique que le coût s'élèverait à 230€ / an pour la commune. Monsieur Dominique JOBARD demande qui va alimenter l'application. Monsieur Robert LUQUET souhaite qu'un élu soit référent : Monsieur Jacques PEREIRA se propose d'être référent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion à l'application « PanneauPocket » ;
- d'autoriser le Maire à signer tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES.

Déclaration d'intention d'aliéner : Le Maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé à un droit de préemption, et le présente.

Mâconnais Beaujolais Agglomération : Monsieur Robert LUQUET fait part d'une invitation pour le schéma de mobilité.

TOUR DE TABLE :

Station d'épuration : Monsieur Dominique JOBARD s'est rendu à la réunion de chantier. Les travaux continuent. La réalisation des ouvrages en béton débutera courant avril 2021.

Gestion des eaux pluviales : Monsieur Dominique JOBARD a assisté à la Conférence des Maires de MBA relative à la compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines). La répartition par commune des financements de MBA pour les futurs travaux sera faite en fonction du linéaire du réseau par secteur (Nord, Centre et Sud). La Roche Vineuse appartient au secteur Nord.

Syndicat des eaux de la petite Grosne : Monsieur Dominique JOBARD porte à connaissance des travaux de sécurisation du réseau d'eau sur le secteur d'Hurigny. Ces travaux réalisés par MBA consistent à relier le réseau d'Hurigny au réservoir du Gros Mont qui dessert la Roche Vineuse. Inversement, si besoin, Le réservoir du Gros Mont pourra être sécurisé depuis le réservoir d'Hurigny.

Commission forêt : Monsieur Dominique JOBARD est en attente de devis pour changer les panneaux à l'entrée des forêts communales.

Jardin partagé : Monsieur Jacques PEREIRA fait savoir que le parking avenue de la gare est terminé. La réalisation a été faite par les services techniques.

CLEM : Madame Florence CHEVASSON indique que les parents n'ont plus à faire de réservation pour la garderie. Pour les vacances d'été, le centre sera ouvert jusqu'au 30 juillet et du 23 août au 1^{er} septembre. Ensuite, Madame Florence CHEVASSON fait un point sur la fréquentation du centre de loisirs pendant les vacances.

DATES :

- Vendredi 30 avril à 19h30 : conseil municipal. L'heure du conseil est avancée car il y aura une intervention pour présenter le SCOT. Une exposition sera installée en mairie toute la semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 22 h 05.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le vendredi 30 avril 2021 à 19h30 si les conditions sanitaires le permettent.